



Retours CED, ça coince toujours, vos élus CFE-CGC sont mobilisés à vos côtés.

Attention, vous pouvez perdre des jours de congés.

**Retours CED, la boîte noire est toujours à l'œuvre !**



**Histoire vécue :** Un salarié nouvellement embauché vient nous voir pour que nous l'aidions à comprendre le système d'évaluation en vigueur chez Capgemini. La question posée est simple : Pourquoi suis-je évalué par des personnes que je n'ai jamais vues, alors que seul mon carrière manager est capable d'évaluer ma performance ?

**Depuis ce salarié a rejoint la CFE-CGC,** mieux vaut ne pas rester seul face à la boîte noire..... À vous de voir.

**Ne perdez plus de jours de congés !**

**En utilisant la passerelle de jours de congés vers le Perco**

- ✓ La CFE-CGC conseille à chaque salarié de prendre ses congés annuels, mais il arrive parfois qu'un salarié n'arrive pas à solder ses congés, et plutôt que les perdre, il peut utiliser le dispositif PERCO, mis en place depuis janvier 2012 dans l'UES Capgemini.

**Droit de chaque salarié**

- ✓ Une fois par an, un transfert de jours de congés non pris vers le PERCO est possible. Seuls les jours de congés de la 5<sup>ème</sup> semaine et les jours de congés d'ancienneté (en cours de validité au 31 mai de l'année) peuvent être transférés, dans la limite de 10 jours par an.

**Comment profiter du Perco ?**

- ✓ Il faut demander à votre RRH de vous envoyer le formulaire Perco pour l'année 2019, et le retourner complété à votre RRH. Attention à la date limite fixée en principe **au 31 mai** de chaque année.

**NAO : La négociation annuelle obligatoire, une reculade ?**



- ✓ Mai 2018 : la CFE-CGC de CAPGEMINI n'a pas signé l'accord NAO, car la juste redistribution des fruits de la croissance était cruellement absente.

- ✓ En 2019, pas de rattrapage pour les salariés non augmentés depuis trois ans.
- ✓ La CFE-CGC revendique l'égalité entre les femmes et les hommes et la réduction des écarts salariaux, c'est pour nous une priorité.
- ✓ La CFE-CGC continue de militer pour une mise en place cohérente de l'épargne salariale et une ouverture de négociation sur la participation et l'intéressement dont les fruits de la croissance sont générés par les salarié.e.s du groupe CAPGEMINI. À ce titre, la CFE-CGC se félicite de l'ouverture de négociations sur ce point.
- ✓ Un accord d'intéressement ambitieux sera-t-il enfin possible au sein de Capgemini, l'un des derniers grands groupes du CAC 40 à avoir délibérément fait l'impasse sur ce sujet rémunérateur pour les salariés ?
- ✓ Le résultat de la N.A.O sera-t-il à la hauteur des annonces de la Direction le 16 avril prochain ? À suivre...



[lille.cfecgc@gmail.com](mailto:lille.cfecgc@gmail.com)



## Accord HANDICAP : La CFE-CGC a signé pour 5 ans ...

### Dispositions à l'attention des collaborateurs en situation de handicap :

# Handicap et maintien dans l'emploi

- ✓ 2 jours d'absence rémunérés supplémentaires pour les démarches d'obtention ou de renouvellement de la RQTH.
- ✓ Aménagement du poste du travail en clientèle, mais aussi au domicile pour faciliter le télétravail (technique et organisationnel).
- ✓ Aides complémentaires (audioprothèses, acquisition de véhicule ...).
- ✓ 8 jours d'absence rémunérés supplémentaires par an pour des examens médicaux en lien avec la situation de handicap.

### Aide aux familles des salarié.e.s :

- ✓ Aide sous forme d'attribution de Chèques Emploi Services Universels (CESU) d'un montant maximum de 1830 € par an.
- ✓ 2 jours de congés rémunérés à l'annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant.
- ✓ 3 jours de congés supplémentaires par an et par enfant en situation de handicap

Besoin d'aide ? Contactez – nous : [lille.cfecgc@gmail.com](mailto:lille.cfecgc@gmail.com)

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2019... LA DIRECCTE DÉCIDERA ...

### Pourquoi la CFE-CGC CAPGEMINI n'a-t-elle pas signé l'accord sur l'organisation sociale proposée par la direction ?

- ✓ La CFE-CGC n'a pas souhaité faire l'impasse aux multiples propositions axées sur la nécessité d'une proximité accrue de vos élus auprès de vous pour traiter des questions essentielles.
- ✓ 126 élus + 177 représentants de proximité pour 25 000 salarié.e-s EST une inconscience totale !
- ✓ Stress au travail, problèmes de rémunération, évolution professionnelle, contestations, licenciements se multiplient... La CFE-CGC a donné un signal qu'elle ne signerait pas pour protéger ses seuls élus, au détriment de votre quotidien comme l'ont fait d'autres organisations syndicales ! Non pour une signature d'accord « non-ambitieuse ». La CFE-CGC est au service de ses collègues et non le contraire.

### **Parmi les revendications CFE-CGC de CAPGEMINI :**

- ✓ La création de structures locales de suivi des conditions de santé et de sécurité. 5 000 collègues sont en risque !
- ✓ 1 Représentant de proximité / 80 salarié.es, cohérent pour cette mission auprès des salariés

**Élections Professionnelles :** 11 organisations n'ont pas signé le **Protocole d'Accord Pré-électoral** ! Une situation inédite !



**La CFE-CGC demande une répartition sur 3 collèges, conforme à la Convention Collective Nationale, respectueuse des personnes et de la Loi.**



Section Syndicale CFE-CGC UES CAPGEMINI : 9 cité Trévise - 75009 PARIS



[ues-capgemini@fiec-cfecgc.org](mailto:ues-capgemini@fiec-cfecgc.org) - <https://fr.linkedin.com/in/cfe-cgc-capgemini-350444140>